Le Guide

Loi Handicap

Février 2025



OOrion

20 ans après la loi handicap : où en est l'accessibilité en France ?

Le 11 février 2005, la loi handicap promettait un monde plus inclusif en garantissant de l'accessibilité pour tous.

- Garantir l'accessibilité à tous les types de handicap (moteur, visuel, auditif, cognitif) *
- Mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée pour planifier les travaux au sein des différents Établissements Recevants du Public
- Se conformer aux normes techniques : largeurs de portes, rampes, ascenseurs, toilettes accessibles, etc.

Pourtant, en 2025, de nombreux lieux restent encore inaccessibles, privant des millions de personnes de leur droit à une vie autonome et intégrée.

- Infrastructures inadaptées
- Signalétiques insuffisante
- Non-conformité des transports et voiries
- Manque de sensibilitation



NB : Beaucoup de personnes associent l'accessibilité uniquement aux personnes en fauteuil roulant. Or, la loi du 11 février 2005 exige une prise en compte de tous les types de handicaps afin de garantir une accessibilité universelle.

Les 4 étapes pour rendre un ERP accessible :

Vous êtes donc un Établissement Recevant du Public souhaitant éviter une amende

1 DIAGNOSTIQUE DE L'EXISTANT

En se posant les bonnes questions ! :

- ☐ Est-ce que tout le monde peut rentrer facilement par la porte d'entrée ?
- ☐ Les trottoirs et accès extérieurs sont-ils praticables pour les fauteuils roulants et les personnes à mobilité réduite ?
- ☐ L'entrée de mon établissement est-elle équipée d'une rampe d'accès ou d'un ascenseur si nécessaire ?
- ☐ Les escaliers disposent-ils de mains courantes et de bandes podotactiles ?
- ☐ Un ascenseur ou un monte-escalier est-il disponible pour accéder aux différents niveaux ?
- ☐ Une signalétique claire et lisible (pictogrammes, contrastes visuels) est-elle mise en place ?
- ☐ Des dispositifs sonores ou tactiles sont-ils disponibles pour les personnes malvoyantes ou aveugles ?
- ☐ Mon personnel est-il sensibilisé et formé à l'accueil des personnes en situation de handicap ?
- ☐ Mon site web est-il accessible aux personnes malvoyantes ou aveugles ?
- ☐ Les informations sur l'accessibilité de mon établissement sont-elles facilement disponibles en ligne ?
- ☐ Des solutions numériques (applications, QR codes) facilitent-elles l'expérience des visiteurs en situation de handicap ?

Très peu de cases sont cochées ?

Votre établissement n'est pas encore aux normes, et il est temps d'agir ! Vous pouvez également faire appel à un expert pour évaluer votre situation et priorisez les travaux selon leur impact et leur coût. Sachez que des solutions existent sans modifier l'aménagement actuel.

2 METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS

Pour répondre à un maximum de besoins

Les modifications physiques de votre environnement :

☑ Accessibilité extérieure et accès au bâtiment

Stationnement : Places réservées aux personnes en situation de handicap, proches de l'entrée, avec marquage au sol et signalétique adaptée.

Cheminements extérieurs : Trottoirs abaissés, revêtements antidérapants, largeur suffisante pour un fauteuil roulant.

Entrée du bâtiment : Portes automatiques ou à ouverture facile, avec une largeur d'au moins 90 cm. Rampes d'accès conformes (pente ≤ 5 %, main courante, revêtement antidérapant). Seuils et ressauts inférieurs à 2 cm ou équipés d'un chanfrein.

☑ Circulation intérieure

Couloirs et passages : Largeur minimale de 1,20 m pour faciliter la circulation des fauteuils roulants.

Escaliers :

- Main courante continue et contrastée.
- Bandes podotactiles en haut des marches.
- Contremarches contrastées pour les personnes malvoyantes.

Ascenseurs : Obligatoires pour les bâtiments à plusieurs niveaux (boutons en braille, synthèse vocale, dimensions adaptées).

☑ Sanitaires et équipements adaptés

Toilettes accessibles :

- Cabines PMR avec espace de manœuvre suffisant.
- Barres d'appui et cuvette à hauteur adaptée.
- Lavabo accessible et robinetterie facile d'utilisation.

Comptoirs d'accueil : Partie abaissée (hauteur max 80 cm) pour les utilisateurs en fauteuil roulant.

Distributeurs et équipements : Positionnés à une hauteur accessible (boutons, interrupteurs, bornes interactives).

Les modifications sans travaux lourds :

☑ Amélioration de l'accueil et de l'accompagnement

Formation du personnel : Sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap (langue des signes, communication avec les personnes malvoyantes, assistance aux personnes à mobilité réduite).

Mise en place d'un service d'accompagnement : Aide personnalisée sur demande pour guider les visiteurs ayant des besoins spécifiques.

☑ Signalétique et information

Affichage clair et lisible : Utilisation de caractères grands, contrastés et faciles à lire.

Pictogrammes universels : Indication des accès, sanitaires et services adaptés avec des icônes compréhensibles par tous.

Guides et brochures accessibles : Versions en braille, en gros caractères ou en format audio pour les personnes malvoyantes.

Plan du site adapté : Présentation claire avec un repérage facilité pour les visiteurs en situation de handicap.

Intégration d'applications

Pour les personnes sources ou malentendantes : Des outils qui transcrivent les conversations en temps réel pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Pour les personnes malvoyantes et aveugles : Des outils de guidage intérieur, de reconnaissance visuelle et vocale, de mise en accessibilité des textes écrits.

3 LES FINANCEMENTS

Les aides pour votre mise en accessibilité



Aides de l'État et des collectivités locales

Le Fonds Territorial d'Accessibilité : Le FTA finance jusqu'à 50 % des travaux de mise en accessibilité des ERP de 5e catégorie, facilitant ainsi leur mise en conformité avec la réglementation.

Subventions des collectivités locales : Certaines mairies, conseils départementaux et régionaux offrent des aides pour financer les travaux d'accessibilité (rampes, ascenseurs, sanitaires adaptés, etc.).

Prêts et dispositifs bancaires

Prêt à taux zéro (PTZ) Accessibilité : Certaines banques proposent des prêts à taux réduit pour financer les aménagements d'accessibilité, notamment avec le soutien de Bpifrance.

Prêts bonifiés pour les PME et commerçants : Certaines banques partenaires de l'État peuvent accorder des prêts à des conditions avantageuses.

Fonds européens

Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : Certaines régions peuvent mobiliser des financements européens pour des projets d'accessibilité, notamment pour les bâtiments publics.

4 SAUTEZ LE PAS

L'accessibilité pour tous c'est maintenant !

Il faut bien commencer quelque part…

La start-up française OOrion vous aide à répondre à ces enjeux et à éviter une amende grâce à sa solution innovante dédiée aux personnes malvoyantes et aveugles.

Remplissez le formulaire suivant et nous vous contacterons

Formulaire

